



2026 / 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES** sous la présidence de Madame Maryse RICHIER, doyenne de l'assemblée

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ANDRIOLLO Corinne – BILLIET-PRADES Yves – BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – DUNAND François – GACON Christine – KALIAKODAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – POULIN Nathalie – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

Date de Convocation :
1^{er} avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 24
Votants : 24

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Election du Président

Après installation du nouveau conseil de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et sous la présidence de Madame Maryse RICHIER, doyenne d'âge, il est procédé à l'élection du Président.

- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-6, L5211-6-1, et L5211-9 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de proclamer Monsieur André POINTET Président de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et le déclare installé.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
24			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Jean Yves MORIN

Maryse RICHIER